Un collégien de 13 ans interpellé en Essonne après avoir échangé avec ses camarades des menaces de mort contre les « mécréants ». Il aurait affirmé vouloir rejoindre l'État islamique (Màj)

22/12/2022 à 9h48



22/12/2022

Le procès de ce jeune collégien devrait se tenir 18 janvier prochain. En France, on comptabilise pas moins de 2.000 jeunes radicalisés, âgés entre 15 et 20 ans.

CNews

21/12/2022

INFO ACTU17. Un collégien de 13 ans scolarisé à Viry-Châtillon (Essonne) a été interpellé puis présenté à un juge des enfants. Il est soupçonné d'avoir tenu des propos inquiétants à ses camarades sur Snapchat, en faisant l'apologie du terrorisme, et en leur envoyant des vidéos de propagande. Il aurait notamment affirmé vouloir rejoindre le groupe État islamique.

Un adolescent âgé de 13 ans montrant des signes inquiétants de radicalisation, scolarisé dans un collège de Viry-Châtillon (Essonne), a été interpellé le 9 décembre dernier avant d'être placé en garde à vue dans les locaux de la police judiciaire d'Évry selon nos informations. Ce mineur est soupçonné d'avoir tenu des propos faisant l'apologie du terrorisme, à plusieurs reprises, auprès de ses camarades, notamment sur le réseau social Snapchat.

[…]

L’adolescent serait allé bien plus loin dans ses propos, lâchant à ses camarades qu’il fallait *“tuer tous les mécréants”*. Ces dernières semaines, il aurait aussi refusé d’adresser la parole aux filles, ajoutant qu’il avait un drapeau de l’EI dans sa chambre ainsi qu’une bague à l’effigie du groupe terroriste. *“Il aurait également déclaré à ses parents qu’il souhaitait rejoindre Daech en Syrie, et aurait ouvert un compte sur le réseau social TikTok, en utilisant le nom d’un djihadiste”*, poursuit la même source.

Au terme de sa garde à vue, le jeune garçon a été présenté à un juge des enfants. Il a été placé sous contrôle judiciaire et il est désormais *“soumis à une mesure éducative provisoire dans l’attente de son jugement”* nous précise le parquet d’Évry. Le suspect est poursuivi pour “apologie publique d’un acte de terrorisme commise au moyen d’un service de communication au public en ligne”. Son procès doit se tenir le 18 janvier prochain.

Actu17